67e ANNEE. — N° 115

VENDREDI 30 SEPTEMBRE 1927

20 c.

Journal du Lot

20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçus au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 50
RÉCLAMES 3e page (— d° —).....	2 fr. 50
» 2e page (— d° —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A Gourdon, le ministre de l'agriculture a bien fait de marquer la solidarité d'intérêts qui unit tous les producteurs. — La rentrée prochaine du Parlement et le budget. — Quel avantage trouverait-on à rompre avec la Russie ?

Le discours que l'éminent ministre de l'Agriculture a prononcé aux fêtes de Gourdon était plein d'idées. Toutes ne sont pas nouvelles, mais on ne cesserait jamais de se taire si l'on n'avait le droit de parler que pour dire des nouveautés. Dans le domaine spéculatif, il n'y a rien de nouveau que la façon dont chacun *repense* ce qui a déjà été pensé des milliers de fois par des milliers de cerveaux. Il n'est même pas nouveau de faire cette observation puisque c'est par elle que La Bruyère, au 17e siècle, ouvrait son livre qui nous semble encore aujourd'hui si original : « Tout est dit et l'on vient trop tard, « après six mille ans qu'il y a des « hommes et qui pensent... »

L'important est de dire des choses justes et opportunes. Or, nul ne s'avisera qu'il soit inopportun d'affirmer devant des agriculteurs l'étroite solidarité d'intérêts qui unit entre elles les diverses catégories de producteurs quel que soit le domaine où s'exerce leur activité. Il y a des spécialités dans la production nationale — et même internationale — mais elles forment un ensemble. Elles sont distinctes, mais non pas isolées. Aucune d'entre elles ne vit d'une vie propre, chacune a besoin de ses voisines et de l'une à l'autre la maladie comme la santé sont contagieuses.

Trop de gens aujourd'hui s'efforcent de faire croire aux travailleurs des champs qu'ils se peuvent passer des non-terriens. Trop d'autres bourreurs de crâne essayent d'ameuter contre les paysans les gens des villes surexcités par les prix excessifs des choses qui se mangent et des choses qui se boivent.

Mauvaise besogne et dont les résultats seraient funestes à tous. M. Queuille a bien fait de rappeler qu'au lieu de la jalousie, c'est l'émulation qui doit s'établir. Et que c'est encore plus une sottise qu'une erreur de vouloir opposer l'agriculture à l'industrie et au commerce. Ce faisant chacun d'eux accomplirait la besogne stupide qui consiste à décimer sa propre clientèle et à appauvrir ceux auquels on veut vendre ses produits.

Agriculteurs, s'est écrié le ministre de l'Agriculture, n'écoutez pas ces mauvais conseils. Le jour où l'on aurait créé une division entre producteurs serait un jour néfaste pour tous !

Il y a dans nos campagnes des excitateurs démagogues dont ces conseils de sagesse gêneront bien la déplorable influence.

⁂

La session des Conseils Généraux touche à sa fin. La rentrée du Parlement est prochaine. Depuis quelques semaines déjà, la Commission des Finances travaille à l'examen des propositions budgétaires du gouvernement. Son président, M. Malvy, a regagné Paris après avoir assisté à la première séance du Conseil Général du Lot pour activer les études de ses collègues. Et tout fait présumer que les propositions du gouvernement seront adoptées dans leur ensemble qui tend à réaliser un équilibre solide et sûr sans lequel il n'y a pas de redressement financier.

La commission du budget collabore cordialement dans ce but avec le ministère. Et l'œuvre ainsi réalisée pourra affronter la discussion publique et faire face aux surenchérisseurs de la droite et du communisme qui tenteront de mettre en échec le gouvernement et la commission. Le ministre des finances, qui est en même temps Président du Conseil, aura certainement l'énergie nécessaire pour s'opposer à ses manœuvres, mettre en garde la majorité contre les espoirs des extrémistes et rappeler la représentation nationale à une juste conception de ses devoirs et de sa responsabilité.

⁂

Les journaux de droite continuent à réclamer la rupture diplomatique avec la Russie. C'est entendu et compris. Ils veulent qu'on ne cause plus avec les Soviets.

Supposons qu'on leur accorde cette satisfaction. Nous rappelons de Moscou notre ambassadeur, nous renvoyons de Paris l'ambassadeur russe. Chacun reste chez soi. On ne se parle plus.

Et puis, après ? Est-ce que cela empêchera les Soviets de subsister ? L'Angleterre a rompu avec eux. En sont-ils morts pour ça ? Les Etats-Unis n'ont jamais voulu reconnaître l'existence du gouvernement communiste. Il a existé tout de même. De 1918 à 1924, la France n'a eu avec les bolchevistes aucune relation. Ils n'en ont pas moins continué à vivre.

Certes, une rupture nouvelle les gênerait et ils s'efforceront de l'empêcher. Mais croire qu'ils en mourraient c'est se leurrer étrangement.

On a pu espérer durant les premières années qu'ils étaient voués à une fin prochaine. L'absurdité et le caractère inhumain de leur doctrine les condamnaient ou bien à ne pas l'appliquer ou bien à périr !... Mais on raisonnait comme si la Russie eût été un pays civilisé, libre et intelligent. On raisonnait comme si ces misérables serfs perdus dans l'immensité des steppes et murés dans leur ignorance formaient une nation d'esprit moderne !

On s'est trompé, voilà tout. On a oublié la passivité de ces peuplades accoutumées à la misère et à la servitude, Surtout, on n'a pas tenu compte de la férocité des tyrans au pouvoir et prêts à tout pour s'y maintenir.

Une rupture avec les gouvernants de Moscou ne changera rien à cette situation intérieure. Mais elle enlèvera à la France le dernier espoir qu'elle peut garder d'arriver à un règlement de la dette franco-russe. Elle nous privera du dernier moyen que nous ayons de défendre nos intérêts.

Nous voyons bien ce que nous risquons de perdre à cette décision. Ce que nous pouvons y gagner, on ne nous l'a pas encore montré.

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

A L'ACADÉMIE

La vacance du fauteuil de Robert de Flers à l'Académie vient seulement d'être déclarée, et déjà des candidatures se sont affirmées. M. Louis Madelin, M. Tristan Bernard ont envoyé leur lettre officielle. D'autres noms sont mis en avant, mais il semble que ce soit pour essayer d'abord les réactions qu'ils produisent dans le public.

C'est ainsi que l'on a nommé le Docteur Maurice de Fleury. Mais il est vraisemblable que ce ballon d'essai bientôt se dégonflera.

— Car enfin, disait un Académicien à qui l'on parlait de cette candidature, en choisissant le Docteur de Fleury, qui l'Académie prendrait-elle ? Est-ce un médecin ? Mais il ne manque point, dans l'art médical, de docteurs ni de professeurs, dont la notoriété est tout de même plus considérable que celle du Docteur de Fleury ? Est-ce un journaliste ? Mais si M. de Fleury écrit parfois au Figaro, *n'est-ce point seulement d'occasion, et peut-on dire qu'il en fait le métier ? Est-ce un écrivain ? Mais, à part la petite plaquette, charmante d'ailleurs, qu'il a consacré récemment au* Médecin, *où sont ses œuvres ? C'est donc alors le gentilhomme ? Mais, si M. Maurice de Fleury a la particule, il lui manque le duché ou le marquisat. M. Maurice de Feury a l'infortune d'être incomplet en tout : il ne sera point de l'Académie.*

Il faut donc chercher ailleurs. M. André Rivoire et M. Francis de Croisset seraient heureux de s'asseoir dans le fauteuil de Robert de Flers. Mais ils sont hommes de théâtre, et l'on sait que l'Académie n'aime point remplacer ses membres défunts par des écrivains de même nature. Alors ?

M. Léon Bérard serait peut-être élu, mais il faut qu'il se présente... et, comme toujours, il hésite. Déjà, se profile dans l'ombre la candidature de M. Jérôme Tharaud, son frère Jean s'effaçant pour l'instant. Il y a aussi M. Edmond Jaloux, qui depuis longtemps, songe au quai Conti, et qui y serait d'ailleurs parfaitement à sa place.

A vrai dire, en ce moment, nulle candidature ne s'impose. Pourquoi donc un journaliste pur ne se présenterait-il pas ? Ce serait une bonne conclusion à l'enquête menée l'an dernier par l'Avenir.

Seulement, voilà, quel journaliste ?

Informations

MM. Briand et Stresemann

Une conversation a eu lieu à Genève entre MM. Briand et Stresemann.

La conversation, amorcée par le rapport que M. Stresemann fit au conseil sur la future organisation économique de la S. D. N., se poursuivit par quelques remarques de M. Briand au sujet des récentes déclarations faites au *Matin* par le ministre des affaires étrangères allemand.

M. Stresemann répondit par quelques observations qui parurent donner satisfaction à M. Briand. Il fut incidemment question des conséquences de la rupture entre l'Angleterre et les soviets, M. Stresemann se déclarant opposé à toute politique de rupture.

Enfin, M. Stresemann annonça à M. Briand qu'il espérait être capable, dès l'année prochaine, de prononcer ses discours en français.

Le dock flottant allemand

Mardi a eu lieu la remise officielle au gouvernement français du dock flottant livré par l'Allemagne au titre des réparations, en exécution du plan Dawes. Cette unité était entrée, le mois dernier, en Gironde et avait été amarrée à Pauillac. Les essais officiels ont été terminés par l'opération du carénage exécutée sur le paquebot *Roussillon*, de la ligne Bordeaux-New-York. Ces essais ont parfaitement réussi.

Pas de diminution d'impôts

M. Poincelet ayant proposé au vote du Conseil général de Bar-le-Duc, un vœu demandant que les premières diminutions d'impôts soient faites en faveur des petits artisans et des petits commerçants, M. Poincaré est intervenu pour déclarer qu'il ne s'opposait pas à l'adoption [illegible] déclarer qu'il ne pourrait, comme ministre des Finances, envisager aucune diminution d'impôts tant que la situation financière ne serait pas définitivement rétablie.

Cette déclaration a été unanimement approuvée et le vœu de M. Poincelet n'a pas été mis aux voix.

Les paiements de l'Allemagne

Au sujet de la campagne menée en Allemagne sur la question de la responsabilité de la guerre, le « Daily Telegraph » écrit qu'en France, on croit à tort que la répudiation officielle de la culpabilité de l'Allemagne pourrait amener celle-ci en se réclamant de l'article 231 du traité de Versailles, à cesser tout paiement des réparations.

Le journal remarque que celles-ci ont été réglées séparément en 1925 par l'accord de Londres, auquel l'Allemagne a souscrit volontairement et qui lui a valu notamment un emprunt international considérable.

Emprunts allemands

Les milieux politiques et financiers berlinois se montrent assez inquiets d'une information parlant de l'intention des milieux officiels d'interdire les emprunts d'Etat et de communes allemandes aux Etats-Unis. De l'avis des autorités américaines, ces emprunts gêneraient le fonctionnement du plan Dawes.

Les emprunts, comme celui projeté par la Prusse, ne feraient qu'accroître les obligations de l'Allemagne envers l'étranger.

Dans les milieux officiels berlinois, on déclare ne rien savoir de précis à cet égard. On se borne à reconnaître l'existence de certaines difficultés techniques.

France et Luxembourg

Prochainement un traité d'arbitrage et de conciliation sera signé entre la Belgique et le Grand-Duché d'une part, et entre la France et le Grand-Duché d'autre part.

A la frontière Yougo-Slave

Un attentat a été commis à Kochane, ville-frontière du département de Chtip. Des inconnus ont lancé deux grenades devant le cercle des officiers de la garnison. Ces engins n'ont pas fait explosion.

La police a fait recueillir les bombes, qui sont de l'ancien modèle en usage dans l'armée bulgare. Le préfet s'est rendu immédiatement sur les lieux de l'attentat. De nombreuses arrestations seraient imminentes.

Les Soviets et l'Italie

L'agence Tass déclare dénuée de tout fondement la nouvelle répandue en Allemagne et d'après laquelle un traité secret dirigé contre la Turquie aurait été conclu en 1924 entre l'Italie et l'U. R. S. S. Dans les cercles autorisés de l'U. R. S. S. on considère que ces bruits sont répandus dans le but de créer des sentiments de méfiance entre l'U. R. S. S. et la Turquie, qui sont unies par des liens d'amitié.

Accord franco-américain

Les membres du corps diplomatique estiment que la controverse franco-américaine, au sujet des tarifs douaniers, doit être considérée comme une pierre de touche pour l'ensemble des questions soulevées par les entraves apportées au commerce en vertu de la législation américaine. Un diplomate a dit que, cette fois aussi, la France est devenue le champion des revendications internationales, importantes pour plus d'une nation. Il est certain que les négociations commerciales engagées avec l'Amérique, par une dizaine d'Etats européens, ne feront pas un pas en avant tant que le conflit avec la France n'aura pas été réglé.

Le Japon et le désarmement naval

Le vicomte Saïto, délégué du Japon à Genève, a laissé entendre qu'il exhorterait le gouvernement japonais à inviter les Etats-Unis et la Grande-Bretagne à discuter à nouveau le problème aussitôt que possible. Il a ajouté que ces invitations seraient probablement lancées prochainement.

Enfin, le vicomte Saïto a exprimé l'opinion que si la proposition anglaise pour la limitation du tonnage et du calibre des armements des « capital ships » devait être ratifiée, il faudrait qu'elle le soit sans retard, ce projet nécessitant au moins deux années d'expérience et le programme japonais de remplacement des unités actuelles, devant entrer en exécution en 1931.

En Chine

Des affiches attaquant le général Duncan, commandant du corps britannique de défense de la ville de Changhaï, et réclamant sa mise à mort, ont été apposées en différents endroits de Chapei, faubourg de Changhaï.

La raison de ce mouvement est que le général avait, comme on s'en souviendra, fait couper la ligne de chemin de fer Changhaï-Hang-Tchéou il y a quelque temps, lorsque les ailes d'un aéroplane britannique, obligé d'atterrir en territoire chinois, furent saisies par les autorités locales.

EN PEU DE MOTS...

— L'Académie des Sciences de Moscou a décidé d'envoyer une délégation à Paris pour participer à la célébration du centenaire de Berthelot.

— Les autorités russes ont découvert que dans un village, aux environs de Novoïa Ladoga, tous les hommes avaient disparu. Une enquête a révélé qu'ils avaient été tous assassinés par leurs femmes. Il y a eu 58 victimes.

— Le bey de Tunis qui se promenait en canot automobile, a sauvé un Français et sa fillette dont la pirogue avait chaviré.

— Le monument élevé à la mémoire de Maurice Barrès, en haut de la « Colline inspirée » de Sion-Vaudémont, sera inauguré le 30 octobre par M. Poincaré.

NOS ÉCHOS

Ne confondons pas.

Les Légionnaires Américains ont retrouvé avec plaisir une ville que pour la plupart ils connaissaient déjà.

On a pu assister à de plaisants dialogues entre Français et Américains qui ne s'entendent pas et essaient de se comprendre. Les Parisiens, on le sait, mettent la meilleure volonté à guider les étrangers. Parfois pourtant il leur est impossible d'y arriver du premier coup et cela fait une petite réunion sur le trottoir, chaque passant étant sollicité à son tour.

L'autre matin, sur le boulevard des Invalides, quelqu'un intervint. Il adressa la parole en anglais à l'Américain. Ce fut un débordement de joie chez celui-ci :

— Aoh ! cria-t-il. Vous, parler américain.

Mais l'autre, qui était citoyen britannique, arrêta aussitôt ces effusions.

— Non, Monsieur, dit-il. Je comprends l'américain, mais je parle l'anglais.

Pour avoir son pardon.

Dans les souvenirs publiés par sa femme, la Princesse Hermine, l'ex-Kaiser avait manifesté, par ce truchement, son mécontentement vis-à-vis du vieux maréchal Hindenburg, qu'il accusait sans ambages, de l'avoir trahi.

Le vieux maréchal dont le peuple allemand va fêter le 80e anniversaire, n'attendait qu'une occasion pour manifester à son ancien « Seigneur et maître » l'assurance d'une fidélité indéfectible.

Et c'est dans cette intention qu'il faut rechercher l'origine du discours que le vieux maréchal a prononcé à l'inauguration du monument de Tannenberg et dans lequel il déclare que l'Allemagne fit la guerre, contrainte et forcée.

C'est à ce prix qu'il pense obtenir le pardon du « souverain de Doorn » !

Le prince et le barbier.

Le Dauphin, père de Louis XVI, se rasait souvent lui-même ; il disait qu'il avait plutôt bâti que ses valets n'avaient échafaudé. Un jour cependant qu'un d'eux, qui le rasait pour la première fois, se mit à trembler, le prince lui dit :

— « Ne craignez rien ; si vous me faites quelques entailles, j'ai plus de courtisans que vous n'avez d'envieux. On ne s'en prendra pas à vous, on dira que j'ai vu l'ennemi de près, et que c'est lui qui m'a fait cette blessure. » Le barbier ne trembla plus.

Les punitions à l'école annamite.

Le roi d'Annam poursuit ses études et il est, dit-on, un écolier modèle. Mais l'autre jour, ses camarades ayant « chahuté » un professeur, il fut consigné avec eux. Il accepta sa peine en patience et fut le premier avec toute sa classe à se rendre à la retenue.

En sortant un répétiteur lui demanda :

— Sire, êtes-vous content d'avoir vu comment nos punitions étaient strictes en France...

— Oui et c'est même un peu mieux qu'en Annam, répondit le prince. Quand un maître n'est pas content de son élève il lui barbouille la figure de peinture et lui attache les mains enduites de colle...

Si on essayait le procédé en France il y aurait peut-être des protestations.

LE LISEUR.

AU SECOURS DES ENFANTS

La Maison des Mères à Cahors

Comment est organisée cette belle institution et quels sont les principes généraux qui régissent la maison

II

Cette œuvre de haute solidarité sera tôt ou tard — et souhaitons que ce soit le plus tôt possible — imposée par une loi dans toute la France. Chaque département sera mis en demeure d'organiser sa Maison Maternelle dont l'importance sera proportionnée à ses besoins.

Eh ! bien, le Lot aura eu cet honneur de devancer de loin l'obligation légale et il aura prouvé qu'il n'a pas besoin d'ordre pour accomplir son devoir social.

⁂

Nous avons sommairement indiqué le but et la mission de l'institution. Il nous faut maintenant exposer au public lotois comment elle est organisée, dans quelles conditions elle fonctionnera et à quels concours nous serons redevables de cette œuvre qui sera vraisemblablement inaugurée au courant d'octobre.

La Maison des Mères sera installée au Peyrat, à trois kilomètres environ de Cahors, dans la propriété qui servait autrefois de maison de campagne au Grand Séminaire et qui constituait une dépendance de la mense épiscopale.

Ce bien diocésain fut attribué à l'Hospice de Cahors par un décret présidentiel du 17 juin 1911 pris en application de la loi de dévolution.

La première pensée de la commission administrative des Hospices fut d'en faire un Sanatorium pour tuberculeux. Mais, pendant la guerre, l'établissement de Montfaucon ayant été affecté à cet usage, on renonça à ce projet.

C'est alors que M. de Monzie — qui, comme maire de Cahors, préside la commission — décida celle-ci à créer dans ce cadre, si bien fait pour la recevoir, la Maison des Mères.

La résolution en fut prise par une délibération du10 décembre 1923 où nous recueillons les renseignements dont nous donnons ci-dessous les plus caractéristiques.

Cette institution sera organisée suivant les directives du rapport général présenté par M. Léon Bernard et adopté par l'Académie de Médecine.

La Maison des Mères sera installée dans une belle et spacieuse maison de campagne, située au Peyrat, bâtie à flanc de coteau, dans un beau site, orientée à l'ouest, sur la riante vallée du Lot, ouverte sur des terrasses baignées de soleil à toute heure du jour et entourée de jardins ombragés l'été par de magnifiques allées d'arbres.

Le parc et le jardin potager occupent une surface de 130 ares. L'immeuble lui-même couvre 740 mètres carrés. Il comprend : en sous-sol des caves pour la desserte de la maison ; au rez-de-chaussée les dépendances pour le service et l'administration ; aux premier et deuxième étages les dortoirs destinés aux mamans et à leurs enfants. Ces dortoirs sont disposés suivant un plan très ingénieux qui permet à chaque maman d'être « chez soi » et lui réserve son intimité sans gêner aucunement le service du dortoir. En outre, aux deux étages sont installés les vestiaires, les salles de bain, les cabinets de toilette et un vaste vestibule éclairé par de larges baies en terrasse au haut d'un escalier.

Trois salles sont réservées : l'une pour servir à l'isolement des mamans et des enfants mis en observation sanitaire, les autres pour recevoir les enfants malades classés par catégories suivant les indications du médecin.

⁂

Quant aux services généraux ils sont organisés dans les conditions les plus hygiéniques et les meilleures possibles. Le chauffage central est installé dans toutes les parties de l'immeuble. La fourniture régulière d'une eau excellente est garantie par deux citernes importantes qu'alimentent les pluies et la rivière. Une canalisation de 689 mètres commandée par une pompe électrique assure un débit constant. Et toutes ces eaux sont recueillies sur des filtres à charbon à pression De sorte qu'elles seront d'une irréprochable qualité et d'une pureté parfaite.

⁂

Voilà les indications essentielles pour l'agencement matériel. Voici maintenant les principes généraux qui régissent la Maison :

Nous avons dit qu'elle recevait « toute femme qui désire abriter sa « grossesse et cela dès les premiers « mois ». Il faut tout de suite ajouter que cette admission ne comporte pas de procédure paperassière et tâtillonne. Et si les mamans admises le veulent, elle ne comporte même aucune déclaration. Elles ne sont pas tenues à dire leur nom et leur domicile. Il suffit qu'à leur arrivée elles déposent entre les mains du Directeur-Econome un pli cacheté contenant les renseignements sur leur Etat-Civil. Ce pli leur sera remis tel quel à leur sortie.

Les femmes admises à la Maison des Mères y séjourneront tant qu'elles seront en état d'assurer l'allaitement complet ou partiel de leur enfant. En certains cas, elles seront priées de donner le sein à des enfants que leur propre maman ne pourrait nourrir.

Pour éviter autant que possible les abandons, on organisera dans la Maison des Mères une section réservée aux enfants que leur mère, une fois l'allaitement terminé, ne pourraient amener avec elles. Ces enfants seront élevés pendant une période encore indéterminée, mais qui pourra se prolonger jusqu'à 3, 4 ou 5 ans.

Ainsi, libérée pendant la période la plus difficile, du souci de son enfant, la mère aura la faculté de se placer avec la consolante certitude que son tout-petit est bien soigné et qu'elle le retrouvera dès qu'elle voudra.

Ajoutons, enfin, que l'installation de la Maison permettra d'y recevoir tout de suite 20 mamans avec leurs bébés. Ce nombre sera augmenté jusqu'à 40 car la disposition des locaux a été prévue de telle façon que les agrandissements seront réalisés à peu de frais au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir.

⁂

Nous verrons maintenant comment fonctionnera cette œuvre magnifique, quelles ressources a exigées sa création, comment on a pu se les procurer et de quelle manière sera alimenté son budget.

E. L.

Chronique du Lot

DISCUSSION FISCALE

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Conseil Général a discuté cette importante question et a adopté un vœu demandant le remplacement de cette taxe.

Dans sa séance de mardi, le Conseil général a eu à discuter la question du remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires. Cet intéressant débat a bien mis en lumière les difficultés auxquelles se heurte ce projet. Il importe donc d'en publier un résumé qui donne une idée fidèle de la manière dont se présente le problème.

MM. Orliac, Gayet et Bouat présentèrent un vœu dont voici le texte :

« Le Conseil général du Lot, se « ralliant aux décisions plusieurs « fois prises par la Chambre de Com« merce,

« Emet le vœu que l'impôt sur le « chiffre d'affaires, cause de diffi« cultés journalières entre les assu« jettis et les représentants de l'Ad« ministration,

« *soit remplacé par un impôt à la* « *base.* »

« Cette réforme ne nuira en rien « aux ressources de l'Etat ; la per« ception à l'origine de la marchan« dise supprimera toute fraude et « toute fiscalité parfois tracassière. »

M. de Monzie. Voilà une grave question. Elle a fait l'objet dans la presse locale d'une remarquable discussion. Elle mérite toute notre attention.

M. Bouat a signé le vœu et il continue à penser qu'il est désirable de remplacer cet impôt par une autre taxe perçue dans des conditions meilleures. Mais il connaît les vains efforts faits par les commissions de finances au Parlement pour trouver cette taxe qui remplisse les conditions souhaitées et donne au budget un rendement égal. Les Syndicats commerciaux consultés ont été eux-mêmes impuissants à fournir des indications précises. Nous voudrions qu'on pût remplacer la taxe sur le chiffre d'affaires par *un seul impôt perçu en une seule fois.*

M. de Monzie. En somme les signataires du vœu souhaitent quelque chose qu'ils reconnaissent très difficile à réaliser...

Mais, ajoute aussitôt le Président du Conseil général, bien que je plaisante en apparence, il faut prendre très au sérieux les observations dont M. Bouat accompage son vœu. Le problème est beaucoup plus difficile qu'il y paraît. Et la solution en a été vainement recherchée jusqu'ici. N'oubliez pas, messieurs, que cet impôt sur le Chiffre d'Affaires a été proposé par les Chambres de Commerce elles-mêmes qui en réclament aujourd'hui la suppression et le remplacement.

Le vœu indique donc simplement une tendance. Mais nous devons dire qu'il serait tout à fait injuste d'accuser à ce sujet les parlementaires. Ceux-ci ont fait ce qu'ils ont pu et après avoir demandé aux intéressés d'apporter une formule sans avoir reçu de réponse, ils ont demandé au gouvernement d'accueillir les suggestions des commerçants quand ceux-ci en proposeraient. On les attend toujours !...

M. Orliac présente quelques observations. J'ai déposé ce vœu, dit-il en substance, sans vouloir m'associer à des réclamations de démagogie commerciale. Je sais qu'un impôt qui donne des recettes très importantes...

M. Bouat. Il produit actuellement 7 ou 8 milliards !

M. Orliac. C'est vrai. Je sais donc qu'il est impossible de le supprimer. Je n'ignore pas que le premier devoir est d'équilibrer le budget... Aussi notre vœu a-t-il pour but de maintenir ce principe qu'il faut continuer à chercher le moyen de remplacer cette taxe. Nous savons que c'est difficile. Les Chambres de Commerce en le proposant se sont trompées. C'est une erreur qu'elles reconnaissent. Que les services techniques continuent à chercher et, sans doute, ils finiront par trouver.

Voilà ce que nous voulons en présentant notre vœu.

⁂

Après ces observations le vœu a été adopté à l'unanimité.

Perception

M. Roux, commis ordinaire de 3e classe à la perception de St-Junien (Haute-Vienne), est nommé en la même qualité à la perception de Figeac réorganisée.

Réorganisation de perceptions

Par arrêté du ministre des finances, en date du 22 septembre 1927, les perceptions de Gramat, Thémines, Bretenoux et Sousceyrac ont été réorganisées.

Les perceptions de Gramat et de Bretenoux appartiennent à la 1re classe et celles de Thémines et de Sousceyrac à la 3e classe.

Postes et Télégraphes

Une agence postale sera mise en activité le 15 octobre prochain, à Cressac (Lot).

Elle desservira la commune de même nom.

A partir de cette date, les correspondances à destination de Crayssac devront être adressées « par Crayssac » et non par « Catus ».

POUR NOS ROUTES

DEUX MILLIONS SONT VOTÉS

La question est posée sous une forme catégorique : fallait-il voter des crédits nouveaux ou bien laisser s'abîmer nos chemins ?

C'est une terrible question que celle des routes départementales. Elle se pose partout sous la même forme, mais nulle part elle ne prend le caractère d'impérieuse nécessité qu'elle a dans le Lot.

Ici, c'est le dilemme presque tragique : ou augmenter la charge des centimes déjà si lourde aux épaules des contribuables, ou laisser s'abîmer le réseau routier départemental au point de rendre très difficile la circulation !...

Quoi choisir ? Il nous semble que nous aurions par principe refusé de rien entendre, au moins pour cette année et repoussé toute augmentation de crédits jusqu'à l'époque où la fin du remboursement d'un emprunt nous eût permis d'affecter aux routes un surcroît de ressources sans recourir à des centimes additionnels nouveaux.

Le Conseil Général en a décidé autrement et il a mieux aimé aller tout de suite à l'entretien des chemins par crainte de se voir obligé, les années prochaines, de procéder à une réfection totale qui coûterait des dizaines de millions.

Nous allons dire dans quelles conditions, il a pris cette décision en donnant ci-dessous un résumé de la discussion à ce sujet.

⁂

M. Limes rapporte l'affaire au nom des deux commissions réunies des finances et des travaux publics qui ont émis à l'unanimité un vote favorable.

Il rappelle d'abord qu'il y a deux ans on avait proposé le vote de 7 millions qui eûssent été nécessaires étant donnée l'usure extraordinaire des chemins après plusieurs années d'entretien insuffisant. On a voulu, à ce moment-là, diviser la dépense en tranches et voter seulement 2 millions et demi. Ce n'était pas assez.

Aujourd'hui, du moins, nous sommes en face d'une nécessité : il faut voter la deuxième tranche que je vous propose : *deux millions de crédits supplémentaires* qui viennent s'ajouter aux dépenses ordinaires d'entretien.

Il faut savoir ceci: Les matériaux nécessaires à l'entretien des chemins sont *sept fois* plus chers qu'avant la guerre. De ce fait, pour obtenir un entretien égal à celui d'autrefois, il faut dépenser sept fois plus d'argent. D'autre part, avec la circulation actuelle, l'usure des routes est au moins *deux fois plus rapide* qu'autrefois.

En résumé, nous nous trouvons dans cette situation que pour entretenir nos chemins il faut des crédits 13 *ou* 14 *fois plus élevés qu'avant la guerre.*

Voilà les raisons qui nous contraignent à la décision que nous vous proposons aujourd'hui.

M. Couderc. — Je tiens à dire que ce surcroît de dépenses indisposera la population déjà très mécontente contre le Conseil Général à cause de la taxe vicinale.

M. de Monzie. — La population n'est pas dressée contre le Conseil Général. Elle se rend compte des nécessités qui nous commandent. J'estime que nous devrions faire un Exposé de l'œuvre si importante réalisée par le Conseil Général. Et je l'aurais fait au cours de cette session si je n'avais craint d'alourdir vos débats...

Ce qui mécontente le contribuable ce sont les dépenses qui ne sont pas inspirées par l'intérêt général. Nous n'en faisons pas de celles-là. Les dépenses que nous faisons ont toutes pour but de satisfaire à des besoins réel et constatés. Par exemple, nous dépensons beaucoup d'argent pour les autobus. Eh ! bien, supposez que nous les supprimions demain. Et vous verrez si l'on ne protestera pas contre cette économie.

M. Couderc. — J'ai voulu dire que le mécanisme fiscal de la taxe vicinale indisposait les populations.

M. Limes reprend la parole pour insister sur la nécessité et l'urgence de ces crédits. Il aurait mieux valu, dit-il, faire toute la dépense tout de suite. Cela nous eût coûté moins cher. Mais je tiens à vous déclarer que si vous retardez vous laisserez vos chemins arriver à un état tel qu'il faudra les refaire entièrement. Et alors, la dépense sera énorme.

Sur ces observations, le Conseil adopte sans nouvelle observation les projets présentés par ses deux commissions.

Il vote en conséquence deux millions de crédits supplémentaires pour l'entretien et la réfection des chemins départementaux. Crédits qui seront demandés à un emprunt.

⁂

En ce qui concerne la répartition de ces crédits, il faut signaler le dialogue suivant :

M. Limes explique que sur ces deux millions on affectera 400.000 fr. à la remise en état des chemins vicinaux nouvellement classés dans le réseau départemental et le reste, 1.600.000 francs à l'entretien et à la réfection du réseau actuel.

M. Tassart. — Je demande comment seront répartis ces 1.600.000 fr

M. Limes. — Dans tous les cantons.

M. Tassart. — Mais enfin, je voudrais bien savoir comment et quelle est la part prévue pour chacun.

M. Limes. — La répartition sera faite suivant le programme employé pour les six millions affectés au budget général des ponts et chaussées.

M. Tassart. — Ce n'est pas une réponse. Je veux savoir au moins comment on les répartit entre les arrondissements.

M. Limes. — Suivant les besoins.

M. Tassart. — Cette réponse est bien vague.

Après une intervention de M. Orliac qui demande comment ces sommes seront mises à la disposition de l'Ingénieur en Chef, *M. de Monzie* s'adressant à M. Tassart lui demande s'il a satisfaction.

M. Tassart. — A moitié. M. le Président. Et encore j'exagère !

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 27 septembre 1927

La séance est ouverte sous la présidence de M. de Monzie, à 4 heures 40.

Etaient présents : MM. Tassart, Gayet, Lacaze, Solmiac, Calmon, Guilhem, Jardel, Couderc, Rougier, Rouma, Bénech, Bouat, Larnaudie, Loubet, Roussilhe, Vaissié, de Monzie, Fontanille, Orliac, Constant, Limes.

MM. le Préfet et le Secrétaire général assistent à la séance.

M. Orliac fait connaître qu'une demande de subvention est adressée par la Société sportive de St-Céré pour l'achat d'un terrain de sports.

M. Orliac dit que de nombreuses demandes de ce genre sont adressées au Conseil général. Il propose de créer un organisme départemental qui serait doté d'une caisse dont la base serait d'une somme de 10.000 francs, susceptible de recevoir des dons.

Une commission serait composée de 3 conseillers généraux, MM. Tassart, Pezet, Orliac, et un délégué général serait chargé d'assurer la liaison entre cette Commission et les sociétés.

Ainsi, le Conseil général n'aura plus à rejeter ou à accorder des subventions.

Il propose de nommer M. Castagné, ancien maire de St-Céré, délégué général.

Adopté.

M. Orliac fait connaître que le Syndicat d'initiative de St-Céré indique, qu'ayant été obligé de faire des dépenses à l'occasion de la réception à St-Céré des Fédérations des Syndicats d'initiative une subvention de 2.000 francs lui serait nécessaire.

Les 2.000 francs sont accordés.

M. de Monzie donne communication d'une note du ministre de la Justice invitant le Conseil général à se prononcer sur l'affectation nouvelle des prisons de Figeac et de Gourdon qui sont désaffectées.

M. Fontanille déclare qu'il affectera la prison de Gourdon en un établissement de bains-douches si le département fait abandon gratuit de la prison à la ville de Gourdon.

M. Pezet accepte, également, dans les mêmes conditions l'affectation de la prison en un service public qui sera déterminé ultérieurement.

Le Conseil décide donc de donner gratuitement ces deux prisons aux villes de Gourdon et de Figeac.

Le Conseil vote une somme de 20.000 francs pour le fonctionnement, l'entretien de l'automobile préfectorale et le traitement du chauffeur.

Une somme de 25 francs par mois est allouée à M. Cubaynes, de St-Paul-Labouffie, à titre de secours pour l'entretien de son fils, enfant anormal.

Une somme de 35.607 fr. 20 est votée pour l'achat d'une voiture-automobile départementale.

M. Orliac propose de laisser à la Commission départementale le soin de fixer la date de la prochaine session du Conseil général.

Il propose de renouveler leur mandat aux membres de la Commission départementale. Adopté.

Les crédits nécessités pour l'installation du chauffage central et pour divers travaux à la Préfecture sont votés : ces crédits se sont élevés à 198.000 francs.

M. Orliac renouvelle la proposition qu'il fit à une précédente session, à savoir qu'à l'avenir les crédits fixés pour des travaux départementaux ne soient pas dépassés sans que la Commission départementale ait donné son avis.

M. le Préfet fait connaître qu'il vient de préparer un projet pour aménager une salle d'audience pour les Conseillers généraux où ils recevront les personnes qui viennent les voir.

En outre, il a installé à côté de la salle des séances, ce jour même, une salle où se tiendra une dactylographe chargée de « taper » les vœux divers déposés par les Conseillers généraux.

M. de Monzie demande qu'on ait quelques égards pour la presse. Leur installation est absolument défectueuse et ne facilite pas leur tâche.

Il demande qu'on mette une salle à la disposition des journalistes et de leur assurer une place plus confortable que celle qu'ils occupent. Approuvé.

M. Orliac propose de donner mandat à la Commission départementale pour traiter la vente de la caserne de gendarmerie de Gramat. Approuvé.

Communication est donnée de la réponse du ministre de l'aéronautique à la demande relative à la création d'un champ d'atterrissage dans le « Frau » du Lot.

La réponse est plutôt évasive.

M. Rougier propose de voter une somme de 1.000 francs pour la célébration du centenaire de Berthelot Adopté.

Le Conseil rejette une demande de secours formée par M. Redoulès, de Boissières, en faveur de sa fille.

M. Rougier propose de fixer le prix de journée de traitement des indigents soignés au compte des divers services d'assistance, dans les hôpitaux.

Cahors, 6 fr. 50 ; Figeac, 6 fr. 05 ; Gourdon, 5 fr. ; Puy-l'Evêque, 4 fr. ; St-Céré, 5 fr. ; Martel, 6 fr. 50. Adopté.

M. Rougier donne ensuite communication d'un rapport sur la « Maison des Mères » du Payrat.

M. Loubet propose de voter un crédit pour les frais d'imprimés des tribunaux de simple police de Cahors et de Figeac. Adopté.

Il propose de voter des bourses pour les écoles primaires supérieures. Adopté.

M. Tassart donne communication d'une circulaire du ministre de l'intérieur relative à l'application au personnel des Préfectures et des sous-préfectures d'une nouvelle échelle de traitements.

Cette nouvelle échelle serait appliquée à partir du 1er août 1926 et l'Etat contribuerait à la dépense qui en résulterait dans la proportion de 49 0/0.

Le montant de la dépense pour la période du 1er août au 31 décembre 1926, serait de 21.100 francs ; pour l'année 1927, de 30.500 francs, soit 51.000 francs.

L'Etat prendrait à sa charge les 49 0/0 soit 25.824 francs. Il resterait à la charge du département une somme de 26.316 francs.

M. Tassart fait observer que l'échelle fixée par le ministre est défectueuse ; elle augmente certains traitements déjà élevés et diminuent les traitements les plus faibles. Il demande au Conseil de s'en tenir au *statu quo*. Approuvé.

M. Lacaze dit que le service postal rural dans l'arrondissement de Cahors fonctionne et donne de bons résultats.

Il fait connaître qu'une demande a été adressée pour que des essais soient faits dans l'arrondissement de Gourdon et dans le canton de Souillac.

Une somme de 15.000 francs est nécessaire. Il dit que des essais devront également être faits dans l'arrondissement de Figeac.

M. Tassart dit que puisque les essais dans l'arrondissement de Cahors sont concluants, on doit décider l'organisation du service. Il estime que l'Administration devrait établir un circuit par région, c'est-à-dire faire un projet général, qui serait exécuté par priorité.

M. Orliac s'associe à ces observations et demande qu'un plan d'ensemble soit établi. Approuvé.

Néanmoins les essais auront lieu dans l'arrondissement de Gourdon.

M. Bénech propose d'accorder une bourse en faveur du jeune Tocaven, de St-Cirq-Souillaguet pour être placé dans un établissement d'enfants anormaux. Adopté.

Plusieurs demandes de bourses sont adoptées.

M. Bénech propose de voter la somme de 4.000 francs pour l'hospitalisation au sanatorium de la « Pignada » (Gironde). de 10 indigentes atteintes de tuberculose pulmonaire. Adopté.

MM. Gayet, Bouat, Orliac émettent le vœu que l'impôt sur le chiffre d'affaires soit supprimé et qu'il soit remplacé par un impôt à la base.

Le Conseil général constatant que l'entretien des bâtiments scolaires est défectueux et que les salles de classe sont dépourvues de cartes scolaires, M. de Monzie propose qu'un fonds réel soit constitué dans le Lot et qu'on adresse à l'inspection d'académie les demandes pour obtenir des cartes murales. Approuvé.

Un vœu tendant à ce que la Cie du P. O. — décide que l'express 77 s'arrête à Gourdon — est adopté.

M. Gayet propose de voter des crédits pour réparations à la prison et au Palais de Justice de Figeac.

Comme la prison de Figeac est désaffectée et cédée à la ville, il n'y a pas lieu de voter les crédits.

Mais le Conseil vote les crédits pour les travaux à exécuter au Palais de Justice.

M. Gayet propose de voter une somme de 60.000 francs pour travaux de réparation à la couverture des bâtiments de la Préfecture, ainsi qu'une somme de 18.300 francs pour travaux de réparations à la toiture de la « Maison des Finances ». Adopté.

Un crédit de 6.121 fr. est voté pour les travaux relatifs à la décoration de la salle du Conseil général et de l'escalier d'honneur de la Préfecture.

M. Gayet dit que le service de la pisciculture va immerger 18.000 alevins dans les ruisseaux du Lot.

La répartition faite pour divers ruisseaux est insuffisante, et d'autre part, il est des ruisseaux importants qui ne sont pas compris dans cette répartition.

Au reste, ce nombre d'alevins est insuffisant : il en faudrait 200.000 au moins.

L'Adminisration compétente est invitée à examiner la question de nouveau.

Le classement proposé par le Préfet des communes qui doivent recevoir des subventions pour réparations aux bâtiments scolaires est approuvé.

La séance est levée à 18 heures 1/2.

Séance du 28 septembre 1927

La séance est ouverte sous la présidence de M. de Monzie.

M. Limes donne communication du rapport relatif au service vicinal.

Nous donnons de cette importante discussions un compte rendu que nos lecteurs trouveront d'autre part.

M. Limes indique également que les cantonniers départementaux demandent à être assimilés aux cantonniers nationaux.

L'Etat des finances ne permet pas de leur donner satisfaction.

Mais un crédit de 50.000 francs est mis à la disposition de M. le Préfet qui le répartira au prorata de l'ancienneté des cantonniers.

Les propositions de M. Limes sont adoptées.

Divers crédits sont votés pour des réparations sur le chemin vicinal de la commune de Cras ; pour la réparation du pont de Mamoul, pour le bac d'Albas.

Une somme de 50.000 francs est mise à la disposition du service vicinal pour les travaux imprévus sur divers chemins.

M. Limes propose le relèvement du traitement du personnel du service vicinal. Adopté.

Le Conseil adopte le classement en 3 catégories de chemins vicinaux ordinaires.

M. Limes fait observer que, malgré les efforts qui sont faits, on ne peut pas arriver à exécuter les réparations nécessitées par l'état des chemins.

Il émet le vœu que l'Etat, pour trouver les ressources nécessaires, fixe une taxe sur les propriétaires des camions et autos.

Car si les routes sont en mauvais état, c'est en raison du roulement intensif des autos.

Il préconise un impôt sur l'essence, les bandages et les enveloppes d'autos.

[illegible] l'intérêt des automobilistes.

M. Limes estime que pour sa part, les dépenses d'entretien des routes n'est pas compensé par le bénéfice apporté dans le Lot par les touristes qui circulent en autos.

M. Tassart demande comment on répartira les 1.600.000 francs votés pour les chemins de grande communication.

M. l'Ingénieur en chef déclare que cette répartition sera faite par ses services selon les besoins nécessités par l'état des chemins.

M. Larnaudie demande que l'on trouve le moyen de laisser les cantonniers dans leur cantonnement et de ne pas les occuper à plusieurs kilomètres pour d'autres services.

Le cantonnier devrait être responsable de l'entretien de son cantonnement. Mais pour cela, il faut qu'il y soit.

Les conclusions du rapport de M. Limes sont adoptées.

M. Vaissié donne communication du rapport relatif à la répartition des subventions accordées par l'Etat au titre des Associations agricoles. Approuvé.

Le délai de déclaration des vendanges en 1927 est fixé au 15 novembre.

On fixe au début des vendanges pour prendre fin le 1er décembre, l'époque à laquelle les viticulteurs pourront employer le sucre en 1927.

M. Vaissié propose également de fixer les périodes des permissions agricoles pour les soldats agriculteurs aux dates suivantes : du 1er au 15 mars, pour les semis de céréales ; du 1er avril au 15 mai pour les semis de plantes sarclées ; du 1er au 30 juin pour les travaux de fénaison ; du 1er au 31 juillet pour la moisson ; du 15 septembre au 15 octobre pour les vendanges ; du 1er octobre au 30 novembre.

Au sujet de l'enseignement agricole départemental, il est décidé de créer un cours d'agriculture d'hiver à Cahors. Un crédit de 6.495 fr. est voté.

La création d'une école ménagère ambulante qui exige un crédit de 9.120 francs est réservé.

MM. Calmon, Bouat, Orliac, Constant, déposent le vœu suivant :

Le Conseil Général du Lot ému par les réclamations justifiées des commerçants à qui l'administration des Contributions Indirectes réclame en sus des droits, des amendes d'un taux excessif insiste pour que l'administration examine avec plus de bienveillance les demandes en exonération ou remise de pénalités présentées par les commerçants poursuivis.

M. Larnaudie donne communication de divers rapports relatifs à la création de quelques lignes d'autobus.

M. Constant demande qu'on inscrive au budget des crédits pour l'électrification.

Il donne lecture du rapport suivant sur cette question.

Le Conseil Général, dans sa session extraordinaire du 19 juillet 1226 a voté, en faveur des collectivités rurales se dotant d'une distribution d'électricité, le principe d'une subvention d'exploitation allouable, pendant les 6 premières années, suivant une formule dégressive, cette subvention étant destinée à pallier pendant la période de démarrage de la distribution, à l'insuffisance normale du produit des surtaxes établies sur la vente de l'énergie.

La formule alors adoptée tient compte de la valeur du centime, de l'importance de l'emprunt et du produit de ces surtaxes.

Afin de contrôler le progrès de l'exploitation et la marche décroissante du déficit, cette subvention ne serait allouée que pour une année.

Bien que le montant de cette subvention ne puisse être actuellement déterminé avec précision pour chacune des collectivités intéressées, il est nécessaire que le Conseil Général inscrive à son budget des crédits suffisants afin que ces collectivités connaissent, avant la confection des rôles de 1928, la fraction maximum d'annuité à couvrir par voie d'impôt.

Par analogie avec la procédure adoptée pour l'allocation de subventions départementales relatives aux travaux courants du Génie rural, la Commission Départementale pourrait recevoir mandat de déterminer, en temps opportun, le montant exact de ces subventions d'électrification. Elle pourrait également apprécier si, dans certains cas particuliers, une subvention globale initiale ne pourrait être substituée à la série des subventions anuelles.

Sur les bases ci-dessus rappelées, a été établi l'état prévisionnel suivant, pouvant comporter des omissions involontaires :

Syndicat de la Masse : Montant de l'emprunt, 375.000 fr. ; maximum prévu de la subvention, 10.000 fr.

Syndicat de Larroque-des-Arcs : Montant de l'emprunt, 148.000 fr. ; maximum de la subvention, 6.000 fr.

Syndicat du nord du Lot : Montant du 1er emprunt, 3.000.000 fr. (un deuxième emprunt devant être vraisemblablement émis dans le courant de 1928) ; maximum de la subvention, 150.000 fr.

Syndicat de St-Denis-Catus : Montant probable de l'emprunt, 200.000 fr. ; maximum de la subvention, 8.000 fr.

Autres affaires en cours ou dont la réalisation est possible, banlieue de Cahors, Castelnau-Montratier, etc, 41.000 fr.

Soit un total approximatif de 215.000 fr., dont la couverture nécessiterait le vote de 12 centimes.

En conséquence, la Commission des Travaux Publics propose au Conseil Général :

1° d'inscrire à son budget, en vue de l'allocation les subventions d'électrifications, 12 centimes.

2° de donner délégation à la Commission Départementale pour la détermination du montant exact de chaque subvention d'exploitation et l'examen des cas particuliers justiciables d'une formule différente.

M. de Monzie dit qu'il est entendu que les travaux d'électrification vont commencer ; aucune scission ne s'est produite dans les 486 communes du Syndicat d'électrification.

M. Larnaudie propose le prolongement du parcours de la ligne d'autobus qui dessert Caniac et Soulomès.

Adopté.

Une subvention est allouée pour l'autobus Limogne à Lalbenquegare.

Une création de ligne Thédirac, Montgesty, Catus, Boissières, Calamane est adoptée.

M. Gayet propose de voter une somme de 3.000 francs pour permettre l'achat d'alevins qui seront immergés dans les divers ruisseaux du Lot.

Toutefois il est décidé que ce sera la Société de pisciculture qui sera chargée d'entretenir les bassins ou seront placés les alevins : Deux bassins supplémentaires seront créés.

Les 18.000 alevins qui sont dans le bassin sont répartie selon l'importance des ruisseaux. Adopté.

M. Tassart propose de voter un crédit de 6.120 fr. 30 pour payer les travaux de décoration de l'escalier de la Préfecture. Adopté.

Une subvention de 500 francs est accordée à l'Association des tabacs.

M. Cocula propose de donner acte ou rapport de l'Ingénieur au sujet de la ligne Cahors-Moissac. Acte est donné.

Il propose d'allouer divers secours. Adopté.

Le Conseil ajourne une demande de crédit pour l'agrandissement de la caserne de gendarmerie de St-Céré.

Une somme de 1.037 fr. est votée pour réparations à la caserne de gendarmerie de Martel.

Ajournée le vote de crédit pour réparations au logement du capitaine de gendarmerie de Cahors.

Le crédit nécessité par les réparations des écuries de la gendarmerie de Cahors est voté.

MM. De Monzie, Loubet et Bouat déposent le vœu suivant :

Le Conseil Général du Lot,

Reprenant une suggestion déjà ancienne,

Considérant que le déficit sucrier de la France n'est pas encore comblé et que notre balance commerciale doit supporter le poids d'importations onéreuses ;

Considérant que le Lot, plus exactement la vallée du Lot, celles de la Dordogne et du Célé offrent d'incontestables terres à betteraves ;

Qu'au minimum la vallée du Lot peut fournir une récolte de 4.000 hectares ;

Que ces possibilités n'offrent d'intérêt qu'au cas où une industrie sucrière se créerait de préférence à Cahors avec rayon d'approvisionnement de 50 kilomètres ;

Que les progrès réalisés par les coopératives sucrières sont de nature à

donner l'espoir d'une telle utilisation régionale ;

Qu'il y a lieu de provoquer une étude par les soins des services techniques du Ministère de l'Agriculture et un examen de la question par les soins des groupes industriels susceptibles de prendre en charge une entreprise de cette sorte ;

Emet le vœu que les services de l'Agriculture soient appelés à faire ladite étude et que le Président du Conseil Général se mette d'autre part en instance auprès des groupes qualifiés.

Ce vœu est adopté.

MM. Tassart, Loubet, Bouat, Calmon, déposent le vœu suivant :

Les soussignés émettent le vœu que les droits supplémentaires de 7 0/0 perçus sur les 1ères mutations des fonds de commerce et d'immeubles, soient supprimés.

Etant entendu que la part revenant actuellement à la Caisse d'amortissement soit prélevée sur le droit principal de 15 0/0.

Adopté.

MM. Tassart, Rouma et Calmon déposent le vœu suivant qui est adopté.

Le Conseil Général du Lot demande à M. le Ministre de l'Instruction Publique de vouloir bien accorder aux communes de Touzac, Nuzéjouls et Valroufié les subventions nécessaires pour aménager leur locaux scolaires dont l'état nécessite d'urgentes réparations.

Au sujet de la concurrence qui existe sur la ligne Cahors-Gourdon, le Conseil invite M. l'Ingénieur en chet d'arranger le mieux possible la situation entre MM. Fauge et Artigalas.

⁂

La séance est suspendue à 4 h. 45 pour permettre à la Commission des finances de préparer le rapport sur le budget.

La séance est reprise à 5 heures.

M. Tassart, rapporteur de la Commission des finances donne communication du budget pour l'année 1928.

Recettes prévues : 16.997,335 fr. 62.
Recettes nouvelles y compris les emprunts et les annuités d'emprunts : 2.954.873 fr.
Total : 19.952.208 fr. 62.
Dépenses prévues : 16.992.868 fr. 09.
Dépenses nouvelles y compris les emprunts et les annuités d'emprunts : 3.550.336 fr.
Total des dépenses : 20.543.204 fr. 09.
Excédent des dépenses: 590.995 fr. 47.
13 centimes 15 additionnels sont votés, ce qui porte le total des centimes départementaux à 437 centimes.

Le budget est approuvé : la séance est levée.

La session est close.

ooo

CAHORS

AU PROCHAIN NUMÉRO

Nous avions annoncé que nous compléterions aujourd'hui la relation des « Journées de Gourdon ». Mais, encore une fois, comme on peut s'en rendre compte, la matière abonde et, tout en nous excusant, nous nous voyons obligés de renvoyer au prochain numéro.

AUTOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Ordre du jour peu chargé : mais intéressant quand même.

Ainsi, M. Nicolaï a parlé du plan d'embellissement de la ville et a demandé que l'on vote les crédits nécessaires. Satisfaction lui a été donnée.

Et puis il a été reparlé de la question de la mise en état de la Barbacane.

On a souvent protesté contre la dégradation peut-on dire, que causent à ce monument historique les deux granges qui s'y trouvent.

Elles ne flattent pas l'œil et elles empêchent toute réparation.

Les Beaux-Arts l'ont dit, répété ; la villle a fait son possible pour arriver à une entente avec les propriétaires.

Les pourparlers ont été longs, pénibles.

Eh ! bien ! ils vont cesser : la solution est proche.

Le Conseil a décidé d'en finir avec cette question, puisqu'aussi bien, les titres de propriété ne sont pas établis par un propriétaire.

Ah ! que de reprises on pourrait faire! Que de terrains communaux, que de venelles, que de ruelles, ont été accaparés par des particuliers.

Mais voilà ! Il n'y a pas de plans de ville établi et la difficulté pour rentrer dans son bien est grande pour la ville.

Il serait à souhaiter que, peu à peu, on arrivât à faire rendre ce qui a été pris indûment.

Après tout, ce ne serait que de l'élémentaire justice !

L. B.

MOUVEMENT DES INSTITUTEURS

Par arrêté de M. le Préfet, à la date du 27 septembre courant, pris sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie ont été nommés :

A St-Laurent-Lolmie (poste double), Mme et M. Rumeau, de Grèzes ;

A St-Sulpice (mixte), Mme Carbonnel, de St-Germain (adjointe) ;

A Grèzes (mixte) ; Mlle Delmas, de Laborie-Prendeignes ;

A Sousceyrac (adjointe), Mlle Devès, de Pontverny-Calviac ;

A Camboulit, Mlle Lugrin, de Montlauzun ;

A Peyrilles, M. Stivil (réintégration) ;

A Ussel, Mlle Salles, institutrice de l'Oise (permutation) ;

A Frayssinet-le-Gourdonnais, M. Caussat, de Montfaucon.

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie, en date du 28 septembre, ont été délégués provisoirement et jusqu'à nouvel ordre :

A Lentillac-St-Blaise, Mlle Sans, élève-maîtresse sortant de l'E. N. ;

A Beaumat, Mlle Espointour, de Méjanassère, non installée ;

A St-Sozy, Mlle Requier, élève-maîtresse sortant de l'Ecole Normale ;

A Montlauzun, Mlle Mercadier, élève-maîtresse sortant de l'Ecole Normale ;

A Pontverny-Calviac, Mlle Cayrol, élève-maîtresse sortant de l'Ecole Normale;

A Labories-Prendeignes, Mlle Dellac, élève-maîtresse sortant de l'Ecole Normale ;

M. Marcilhac, M. Carbonnel, de Peyrilles ;

A St-Hilaire-Lalbenque, M. Ségala, de Marcilhac (non installé) ;

A Sénaillac-Latronquière, M. Bouyxou, élève-maître sortant de l'E. N. ;

A Lacabrette-Castelnau, Mlle Binde, élève-maîtresse sortant de l'E. N. ;

A Montfaucon, M. Laville, élève-maître sortant de l'Ecole Normale ;

A St-Germain (adjointe), à titre tout à fait provisoire, Mlle Hébrard, de Beaumat.

Compatriote

M. Raymond Cancès, ancien élève du Lycée Gambetta, maître d'internat au collège de St-Gaudens, est nommé en la même qualité au Lycée Gambetta.

Nos félicitations à M. Cancès qui est un de nos compatriotes et le fils de l'excellent huissier de la Préfecture du Lot.

Lycée Gambetta

M. Lévy, précédemment nommé professeur de 3e au lycée de Périgueux, est nommé professeur de 1re au lycée de Cahors, en remplacement de M. Imbert, non-acceptant.

M. Combes, admissible à l'agrégation d'histoire, est délégué pour l'enseignement de l'histoire, au lycée de Cahors, en remplacement de M. Galabert, non-acceptant.

Brevet élémentaire

(*2e session*)

Les épreuves écrites du Brevet élémentaire (aspirantes et aspirants) auront lieu lundi prochain, 3 octobre, au lycée Gambetta.

L'appel des candidats sera fait à 7 h.

La rentrée des classes

La rentrée des classes de l'école de garçons du Boulevard Gambetta, aura lieu le lundi, 3 octobre, à 8 heures du matin.

M. Gaignebet, directeur, se tiendra à la disposition des familles à partir de samedi 1er octobre.

Un joli don

M. Demeaux, un de nos meilleurs rosiéristes français et l'un des plus aimables Cadurciens, vient d'offrir à titre gracieux, à M. de Monzie, une collection d'une centaine de variétés de roses dont plusieurs comptent parmi les plus belles nouveautés d'après-guerre, en vue d'ajouter à l'ornement du parc et des jardins publics de Cahors.

M. de Monzie a, bien entendu, accepté le don en remerciant chaleureusement M. Demeaux.

Grande Fête Amicale du Chêne du Quercy

La Société « Le Chêne du Quercy » donnera sa première matinée de la saison (bal à grand orchestre), dimanche, 2 octobre 1927, au Palais des Ingénieurs Civils, 19, rue Blanche, à 14 heures. Tous les originaires du Lot à Paris seront heureux de se retrouver à cette matinée où ils pourront se communiquer les impressions recueillies au Pays, pendant les vacances.

Sans prétendre au grandiose du bal de l'Américan Legion à l'Opéra, nous assurons à nos Sociétaires une belle matinée et aux étrangers l'accueil le plus cordial.

La Commission des fêtes.

Fête de Regourd

La jeunesse de Regourd organise la fête votive annuelle.

Cette fête aura lieu dimanche 2 et lundi 3 octobre. Comme tous les ans, rien ne sera négligé pour que les nombreux visiteurs soient satisfaits.

Il faut espérer que le beau temps sera de la partie.

Pertes

Il a été perdu un côté d'auto en mica rigide marron, par M. Tavernier, rue Clemenceau ; une fourrure en vison, de couleur marron, par Mme Decas. employée des Contributions indirectes à Port-Ste-Foy.

Trouvaille

Il a été trouvé un chèque qui a été remis à son propriétaire, M. Cagnac, représentant de commerce, par Mme Pierre Hermain.

AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 1927

Marche Joyeuse,	Allier.
Rose-Mousse (Valse lente),	Bosc.
Les Cloches de Corneville,	Planquette.
Menuet Chantilly,	Kelsen.
Sous le ciel bleu (P. R.),	Petit.

De 21 h. à 22 h. (Allées Fénelon)

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Dimanche prochain 2 octobre, le Stade Lucien-Desprats restauré, encore qu'incomplètement, des gros dégâts que lui causèrent les inondations du 9 Mars ouvrira à nouveau ses portes.

Pour l'ouverture officielle de sa saison de Rugby, l'Aviron a fait appel aux excellentes réserves du C. O. P. O. de Périgueux. Nul choix ne pouvait être meilleur. Le C. O. P., club de Division d'excellence fit l'an dernier une bonne saison, cette année de nombreuses rentrées sont venues renforcer son quinze, son équipe réserve participe aux championnats C'est par suite d'un forfait qu'elle vient d'avoir avec Bergerac que nous aurons le plaisir de voir évoluer le Club Périgourdin pour la première fois à Cahors.

L'équipe locale, après bien des tâtonnements inévitables, s'achemine peu à peu vers sa formation définitive ; à quelques exceptions près : Crassac relevant de maladie ne pourra tenir sa place, Bourthoumieux absent de Cahors reprendra sous peu du collier, Fabre, Labro, Monteil, Durand, Favarel seront toujours là pour défendre les couleurs de l'A. C. si besoin s'en fait sentir.

L'équipe Cadurcienne qui sera opposée dimanche aux Périgourdins sera formée des meilleurs éléments disponibles ;nous en reparlerons samedi.

Arrondissement de Cahors

Luzech

Chien enragé. — Un chien de forte taille qui errait dans notre localité depuis quelques jours, mordit, lundi dernier, Mme Vve Monmaillé et M. Jarrige, appariteur. Atteinte au bras, Mme Monmaillé, protégée par la marche du vêtement, n'eût aucune blessure apparente. Il n'en fut malheureusement pas de même de M. Jarrige, qui reçut une profonde morsure dans le mollet. Le chien fût abattu et examiné par M. Pons, vétérinaire-sanitaire, qui déclara que l'animal était très suspect et qu'il fallait prendre toutes les précautions utiles. M. Jarrige partit immédiatement pour l'institut Pasteur, à Paris, et M. le Maire prit aussitôt un arrêté prescrivant l'abattage des chiens mordus ou roulés. Tous les chiens de la commune seront muselés ou tenus en laisse.

Montcuq

Foire du 26 septembre. — Foire très importante au point de vue de l'approvisionnement des divers marchés. Les transactions ont été très lentes et peu d'affaires se sont traitées.

Il nous a été permis de constater qu'une baisse sensible s'était manifestée sur tout le bétail.

Cours qui ont été pratiqués :

Marché au bétail. — Bœufs de travail, de 5.000 à 6.000 fr. ; vaches, de 4.000 à 5.000 fr. ; génisses, de 1.500 à 2.000 fr. ; taurillons, de 2.000 à 3.000 fr., le tout la paire.

Bœufs de boucherie, néant ; veaux de lait, de 5 à 6 fr. ; moutons gras, 3 fr. 50, à 4 fr. ; agneaux de lait, 4 fr. à 4 fr. 50, le tout le kilo ; moutons d'élevage, de 90 à 130 fr. ; brebis, de 100 à 150 fr., le tout la pièce ; porcelets, de 200 à 400 fr. pièce suivant grosseur.

Marché de la volaille. — Poules, 4 fr ; poulets de grains, 4 fr. 50; dindons, 4 fr. ; canards, 5 fr. ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo ; pigeons, de 4 à 7 fr. la paire ; œufs, 7 fr. 50 la douzaine ; oies d'élevage, 120 à 140 fr. la paire (baisse sur ces volatiles).

Gibier. — Lièvres 25 à 28 fr. ; lapins, 8 à 9 fr. ; perdreaux, 10 à 11 fr., le tout la pièce.

Marché aux légumes. — Choux à planter, 8 fr. le cent ; poireau, 1 fr. ; céleri, 3 fr. ; salades, 1 fr., le tout le paquet ; choux pommés, 1 fr. 50 à 2 fr. ; salades, 0 fr. 50 ; céleri, 1 fr. ; melons, 1 fr. à 1 fr. 50, le tout la pièce ; carottes, 1 fr. 50 ; oignons, 0 fr. 50, le tout le paquet ; ails, 10 fr. les cent têtes ; cornichons, 1 fr. 50 le cent ; tomates, 1 fr. ; haricots verts, 3 fr. ; citrouille, 1 fr., le tout le kilo ; salsifis, 3 fr. les 50 pieds ; radis, 0 fr. 40 ; raves, 1 fr. ; poireau, 1 fr., le tout le paquet ; coings, 3 fr. la douzaine ; pastèque, 2 à 4 fr. pièce ; aubergines, 3 fr. la douzaine ; raisins de table, 2 fr. le kilo.

Halle. — Pommes de terre, 30 fr. ; avoine du pays, 50 fr., le tout les 50 kilos ; fèves de semence, 80 fr. l'hectolitre.

Marché aux prunes. — Les 60 fruits, 220 fr. ; les 70 fruits, 180 à 190 fr. ; les 80 fruits, 150 à 170 fr. ; les 90 fruits, 140 à 150 fr. ; les 100 fruits, 130 à 140 fr. ; les 110 fruits, 120 à 130 fr. ; les 120 fruits, 100 à 110 fr. ; tretin, de 60 à 80 fr., le tout les 50 kilos.

Nous avons déjà signalé que, depuis quelque temps, une baisse s'était manifestée sur le prix d'achat de la viande sur pied et engagé MM. nos bouchers d'en faire profiter leur clientèle.

Notre demande est restée jusqu'ici sans échos et, comme par le passé, la viande nous est vendue au prix fort.

Vu la persistance de la baisse, est-il admissible qu'un kilo de veau payé 6 fr., et quelque fois moins, nous soit vendu à raison de 12, voir même jusqu'à 14 fr. le kilo et le kilo de mouton ou d'agneau payé de 4 à 4 fr. 50, soit ensuite livré au prix de 12 fr.

Telle est la question que nous posons à MM. les bouchers.

Par ce temps de vie chère, il serait temps que des mesures soient prises afin de mettre un terme à toute spéculation et que toutes les denrées, qui sont en baisse, soient livrées aux consommateurs à un prix raisonnable. — I. P.

Puy-l'Evêque

Mutilés, veuves, ascendants, combattants. — A cause des vendanges, le bureau de la section des mutilés, veuves et ascendants du canton de Puy-l'Evêque n'a pas cru devoir réunir ses adhérents au canton, le temps en ces moments étant précieux.

Mais le Président de la section, Lamoure, verra les membres de la section ainsi que les Combattants à la mairie de leur commune, le *dimanche 9 octobre* aux lieux et heures suivantes :

Montcabrier, 7 h. ; St-Martin-le-Redon, 8 h. ; Duravel, 9 h. ; Vire, 10 h. ; Touzac, 11 h. ; Mauroux, 1 h. 1/2 ; Sérignac, 2 h. 1/2 ; Floressas, 3 h. 1/2 ; Puy-l'Evêque, 4 h. 1/2.

Les combattants sont particulièrement invités à cette réunion et tous les camarades doivent être à l'heure, car le programme de la journée est impossible à faire sans cela.

Ordre du jour : Le Congrès de Figeac, les mutilés et les combattants, les 20 millions attribués aux combattants. Comment ils seront attribués.

Une réunion identique aura lieu à *Prayssac* le samedi 8 à 20 heures et demie.

St-Daunès

Fête locale. — Notre riante commune célèbrera sa fête annuelle, le dimanche 9 octobre.

Comme tous les ans, la jeunesse de Montcuq et des environs tiendra à nous honorer de sa présence et si le temps le permet, on ne s'ennuiera pas car nombreuses seront les distractions.

Dès que le programme de la fête nous sera communiqué, nous nous empresserons de le porter à la connaissance de nos concitoyens.

Soturac

La double noyade de Soturac. — Au lieu dit Basterou, à Villeneuve-sur-Lot, un pêcheur, M. Siscant, demeurant boulevard Danton, a découvert dans le Lot, contre un bateau effectuant des dragages et appartenant à M. Ensuentra, un cadavre complètement nu. C'était celui d'un homme paraissant âgé de 30 à 35 ans, de taille moyenne, aux cheveux et aux moustaches châtain, portant une alliance à l'annulaire gauche et une cicatrice de blessure ancienne à la tempe.

Prévenu immédiatement, M. Pons, commissaire de police et M. le docteur Vinson, se rendirent sur les lieux et procédèrent aux constatations médico-légales. La victime ne portait aucune trace de violence. Le médecin conclut à une mort accidentelle ou suicide remontant à une huitaine de jours.

Le corps fut transporté à la morgue.

Une rapide enquête à la gendarmerie permit d'établir l'identité du défunt. C'est M. Laffont, 32 ans, marié et originaire de Soturac (Lot). Il s'était noyé accidentellement avec un de ses camarades, le 22 septembre, en effectuant sur la rivière, à l'aide d'une barque, un transport de bois.

La famille prévenue est arrivée dans la soirée à Villeneuve où elle a reconnu le corps.

Arrondissement de Figeac

Figeac

En haut d'une échelle. — Nieucel Louis, charretier de l'entreprise Geny, se trouvait en haut d'une échelle donnant accès à la grange où il se disposait à s'approvisionner de foin pour son attelage, lorsque glissant sur un échelon, il faillit tomber. Le mouvement brusque qu'il fit pour se retenir lui occasionna une contusion de l'articulation tibio-tarsienne droite qui l'oblige à un repos d'une douzaine de jours.

En faisant la saucisse — Mlle Juliette Cavarroc préparait la viande pour la fabrication de la saucisse, lorsque à un certain moment la machine à hâcher s'étant trouvée engorgée, la jeune fille voulut la dégager, mais l'index de la main gauche se trouvant pris sous le couteau, la troisième phalangette fut sectionnée assez sérieusement. Cette blessure entraînera une incapacité de travail de 15 jours environ, sauf complications.

Foire. — Notre deuxième foire mensuelle n'a pas eu son importance habituelle en raison de la pluie diluvienne qui n'a cessé de tomber toute la journée. Beaucoup de noix, mais la vente a été peu active, les prix offerts n'étant pas supérieurs à 18 fr. le double-décalitre, ce qui nous éloigne considérablement du prix de 1926 où l'on vit des lots de noix se vendre 80 et 100 fr. le double-décalitre.

Champ de foire bien approvisionné mais transactions gênées par le mauvais temps. Voici la mercuriale du 24 septembre 1927 :

Blé de semence, 140 à 145 fr. ; avoine, 40 à 45 fr. ; pommes de terre, 45 fr. ; noix, 75 à 90 fr., le tout l'hectolitre ; œufs, 8 fr. la douzaine ; beurre, 16 à 17 fr ; poules, 10 fr. ; poulets, 11 fr. 50 ; lapins, 5 fr. 50 ; canards, 11 fr., le tout le kilo ; pigeons, 7 fr la paire ; fromage de Cantal, 13 à 14 fr. le kilo ; fromages du pays, 4 fr. 50 la douzaine.

Béduer

Les récoltes. — Les récoltes s'annonçaient belles et abondantes. Les blés ont donné un bon rendement; les avoines ont subi les effets des intempéries et n'ont pas produit le rendement que nous attendions. Les regains auraient été abondants, mais les pluies n'ont pas permis de les rentrer dans de bonnes conditions ; beaucoup même ne peuvent être fauchés à cause des inondations.

Les pommes de terre sont, en quantité et en grosseur, en rendement supérieur, mais la conservation en sera très difficile, car bien des tubercules étaient atteints avant l'arrachage par la pourriture ; d'ailleurs cette récolte n'est pas encore terminée.

Aux vignes, la maturité est lente et irrégulière.

St-Céré

Nos écoles. — La rentrée, pour nos deux écoles supérieures s'annonce brillante et le nombre des élèves sera plus élevé qu'en 1926. Cela montre combien les parents apprécient l'enseignement de ces écoles et c'est le meilleur éloge qu'on puisse faire des Directeurs et de tout le personnel.

Courses de bicyclettes. —Voici les résultats : *Cantonale :* 1° Gambade, de St-Céré ; 2° Janot ; 3° Laborie, de St-Céré. *Internationale :* Cette course très intéressante par le nombre et la valeur des coureurs fut cependant très pénible puisque sur 15 partants, six seulement purent la terminer.

1er Prix, Tranier, de Marseille ; 2e Redon, de l'Hôpital-Ydes (Cantal) ; 3e Goulème, de l'Hôpital-Ydes (Cantal) ; 4e Gambade, de St-Céré ; 5e Vieilleville, de Carpentras ; 6e Ribeyrol, de Brive.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Quelques mots sur la réception de notre gare. — La population de Gourdon a eu le plaisir de constater l'impressionnante décoration faite par la Cie d'Orléans à l'occasion de la venue des ministres MM. Herriot et Queuille.

Notre petite gare disparaissait sous les trophées de drapeaux harmonieusement disposés par un tapissier venu spécialement de Toulouse.

Un superbe salon avait été aménagé dans les salles d'attente pour la réception de M. le Ministre de l'Agriculture, arrivé à 9 h. 1/2 et pour le départ de nos sympathiques ministres, le soir à 22 h. 19.

Cette décoration fut particulièrement admirée le soir sous la clarté féerique de quelques centaines d'ampoules électriques et de nombreux ballons de papier heureusement disposés dans le cadre de verdure comme pour rehausser encore l'éclat de ce tableau merveilleux.

Nous sommes heureux de remercier la Cie d'Orléans et les fonctionnaires qui ont mis sur pied et réalisé une aussi charmante réception.

Gourdon leur en est reconnaissant et les en félicite.

Soulomès

Mérite agricole. — M. Delpech, maire de Soulomès, a été promu au grade d'Officier du mérite agricole.

Nos félicitations.

Conseil de révision. — Le conseil de révision qui a lieu à Labastide-Murat a encore ajourné nos deux conscrits : Despeyroux Loui et Ganil Laurent.

St-Germain

Electricité. — Il résulte de renseignements pris à bonne source que l'aménagement du secteur nord du département est en bonne voie d'exécution. Ce fait est de nature à donner bon espoir aux populations du Canton de St-Germain qui, de toute évidence, fera partie d'un nouveau groupe à créer à assez bref délai.

Gramat

Réunion du Syndicat électrique. — Les usagers de la force motrice électrique formés en syndicat, se sont réunis le 23 septembre, dans une salle de la Mairie, pour statuer sur les moyens à prendre pour s'assurer un courant plus régulier.

Mauvais temps. — Les pluies continuelles menacent de compromettre les récoltes de nos causses. Jusqu'ici, elles s'annonçaient cependant supérieures à la moyenne, mais actuellement les regains se pourrissent dans nos prés, les pommes de terre bien qu'abondantes seront de mauvaise conservation, les maïs et récoltes d'arrière-saison ne muriront pas ; si cet état de choses continue, l'année s'annonçant abondante sera déficitaire.

Salviac

Foire mensuelle. — La foire de Salviac fut assez importante, malgré le beau temps qui retint aux champs nos paysans occupés au regain et à la récolte du tabac. Cours pratiqués :

Bœufs de boucherie : Cours toujours les mêmes, 240 à 250 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail gros, 5.500 à 6.250 fr. ; bœufs moins lourds, toujours peu demandés (offres nombreuses, 4.200 à 5.200 fr.) ; veaux de lait, 5 fr. le kilo ; bourrets d'Auvergne, 1.250 à 1.850 fr. Peu d'affaires traitées sur ce marché. Moutons gras, marché lent, 200 fr. les 50 kilos et 180 fr. ; agneaux, baisse, 4 fr. 75 et 5 fr. ; moutons d'élevage, 100 à 145 fr.

Nourrains, peu d'amenés, 200 à 300 fr. ; porcs de charcuterie, 460 à 490 fr. les 50 kilos.

Marché à la volaille : Poulets, 5 fr. ; poules, 4 fr. 70 ; lapins, 2 fr. 75 ; pintades et dindons, 5 fr. 25 le demi-kilo ; pigeons petits, 8 fr. ; gros, 10 fr. la paire ; œufs, 5 fr. 50 à 6 fr. la douzaine.

Gibiers : lièvres, 30 à 35 fr. ; perdreaux, vieux 8 fr., jeunes 10 fr. ; lapins, 10 à 12 fr., le tout la pièce.

Beaucoup d'oies à engraisser, cours en hausse malgré l'abondance du maïs, 100 à 125 fr. la paire ; canard, 25 à 30 fr., pour engraisser. Vente peu active ; concurrence importante.

Fourrages : Foin, 15 fr. ; regain, 10 fr. ; paille de blé, 10 fr. ; d'avoine, 8 fr., le tout les 50 kilos.

Bois de chauffage : bois rondins, 120 à 125 fr. les 4 stères ; fagots, 40 fr. le cent.

Vins de 1926 : Les dernières barriques sont enlevées à raison de 500 fr. la barrique, frais en sus ; les vins nouveaux ne sont pas encore cotés.

Laine lavée, 8 à 10 fr. le demi-kilo ; non lavée, 5 fr.

DÉPÊCHES

Paris, 11 heures.

M. Rakowski ne démissionnera pas

Le correspondant du « Daily Express » à Paris se déclare autorisé par l'ambassade soviétique à affirmer que Rakowski n'a pas l'intention de démissionner.

⁂

Les Soviets expulsent

De Moscou. — La presse de Moscou annonce l'expulsion du parti communiste de 14 membres accusés d'avoir créé avec des groupes intellectuels une organisation secrète anticommuniste.

⁂

La Fédération industrielle à Londres

De Londres. — Les représentants des Fédérations industrielles anglaise, allemande, française, italienne, suédoise, autrichienne se réuniront lundi.

⁂

M. Barthou est rentré à Paris

M. Barthou est rentré ce matin, à Paris venant de Pau où il a assisté à la session du Conseil général.

⁂

La Mafia en Sicile

De Rome. — Un rapport officiel constate que les crimes commis en Sicile par la Mafia ont diminué de 70 0/0.

2.000 mafistes ont été arrêtés, cette année.

Parmi eux figurent d'anciens prêtres, des maires, des professeurs et des rentiers.

La plupart ont été déportés.

Rentrée des Classes

RÉOUVERTURE DES MAGASINS

PARIS-ÉLÉGANT

Maison Paul ROUS — R. GILLET Sr

CAHORS — 12, rue du Maréchal Joffre — CAHORS

VÊTEMENTS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

RAYON SPÉCIAL DE MESURE

GRAND CHOIX DE PARDESSUS ET COSTUMES

Prix défiant toute concurrence

POUR FAIRE UN BON REPAS
allez
A L'HOTEL DE LA GARE
à CAHORS
le deuxième à la sortie de la Gare
Clovis LAROCHE, propriétaire
Membre du T. C. F.
Repas prix fixe, petits repas
Service par petites tables
Noces, Banquets
CHAMBRES CONFORTABLES
PRIX MODÉRÉS
Registre du Com. 438

LA VIE CHÈRE

Ménagères, économisez, en consommant les exquises pâtes alimentaires, marque « **Mon Rêve** », demandez-les dans toutes les épiceries.

Buvez le recommandable

Vin blanc, moelleux } *très bons prix* en fûts de **60 litres**
Vin rouge } *franco gare*

Le roi des mousseux } en caisse de *12 ou 25 bouteilles franco domicile*

Vins de l'Union Vinicole du **Gaillacois**

DEMANDEZ-LES DANS TOUS ETABLISSEMENTS ou s'adresser à **Jules BARDIN**, *agent général*, 23, rue Président-Wilson, CAHORS.

A VENDRE
Un matelas très bon état
Une cuisinière, 1 m. 10, avec réservoir
CONTENANT 3 ARROSOIRS D'EAU
S'adresser : **4, place du Théâtre**

MOTOCYCLISTES, CYCLISTES MÉNAGÈRES
La maison E. BESSAC, cycles et motos, à Cahors
A l'honneur d'informer le public qu'en raison de fin de saison, elle fera jusqu'au 15 novembre une réduction intéressante sur différents types de machines de différentes marques et accessoires de première nécessité.
La maison s'est adjoint un rayon de **machines à coudre à des prix intéressants** et sans concurence.
Avant d'acheter venez nous visiter, cela n'engage à rien.

On demande représentant bien introduit chez garagistes et carrossiers. Ecrire avec références : **SCHROEDER**, 2, Rue du Printemps, PARIS.

A VENDRE
TRÈS BELLE MAISON BOURGEOISE
6 pièces, état neuf, vastes dépendances
Situation unique — Eau — Electricité
OCCASION A SAISIR D'URGENCE
Ecrire à **M. CARRADE**, *assurances*, SAUZET (Lot).

FUTAILLE NEUVE ET OCCASION
en tous genres
Pompes à vin -- Matériel vinicole
LAMOURE et ROBERT, (PRAYSSAC)

Entrepôt de bière
ET
fabrique d'eau gazeuse
A VENDRE
S'adresser : 6, rue des Boulevards, CAHORS

100 BARRIQUES A VENDRE
ayant contenu un seul vin
S'adresser : ROUDIL, rue Brives, 16

A VENDRE
Un piano
EN EXCELLENT ÉTAT
S'adresser au Bureau du Journal

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication Iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 14 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Bibliographie

LES CAHIERS
DU REDRESSEMENT FRANÇAIS

28, rue de Madrid, PARIS, VIII^e

Titre légitime !

Sous ce titre, en effet, sont réunis en 34 volumes, les 130 rapports présentés au Congrès du « Redressement Français » qui se tint du 7 au 9 avril 1927, et fut clôturé à la Sorbonne, en une séance solennelle, que présida le Maréchal Foch.

Toutes les questions essentielles de la vie nationale, qu'elles soient d'ordre politique, économique, social, qu'elles se rattachent à l'enseignement, aux finances publiques, aux problèmes extérieurs ou coloniaux, y sont traitées par des personnalités compétentes, faisant autorité en chaque matière.

Aussi ces rapports constituent-ils, a dit le Maréchal Foch, « de vrais rapports d'experts ».

L'œuvre ainsi établie définit la doctrine que le « Redressement Français » s'est proposé de soumettre à tous les hommes de bonne foi, sincèrement républicains, hostiles à toutes les révolutions, qu'il a l'ambition de grouper, en vue de la lutte électorale de 1928, autour d'un programme de raison et de progrès.

Tous les hommes d'ordre, tous les patriotes, tous les électeurs soucieux de l'intérêt national liront les « Cahiers du Redressement Français ».

P.S.: Les libraires dépositaires des Cahiers du *Redressement Français* sont :

MM. Ricard, Boulev. Gambetta, Cahors
Delsaud, rue du Mal Joffre, —
Meyzenc, Boulev. Gambetta, —

L'OPINION
Journal de la Semaine

Paraissant tous les samedis

7 *bis*, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VII^e art

Sommaire du samedi 24 sept. 1927

Editorial : M. C. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures : L'élection présidentielle aux Etats-Unis : Intérim. — Affaires économiques : Au pays de l'étalon d'argent : René Pleven. — Notes et Figures : A propos du bicentenaire du café : Rodolphe Le Docte. — A quoi tient un titre : E. de Morsier. — Littérature : Paul Souday : Jacques Boulenger. — Ce qu'on lit. — Musique : Un musicien français : M. André Messager : Gustave Samazeuilh. — Art. — Idées : « La Chine est un pays charmant » : Gonzague Truc. — Mémoires et Documents : Zola et l'Académie française : A. de Bersaucourt. — Mon grand ami de Bédarieux : Georges Beaume. — Gastronomie : La Normandie heureuse : Austin de Croze. — Sports : Les nouvelles circulaires de la Guerre : Marcel Berger. — La Bourse. — Chronique immobilière.

« L'hôtel de Montmort ». Dessin de Jacques Boullaire.

Abonnez-vous à
LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 24 septembre : « L'injustice est en moi », par Gabriel d'Aubarède. — « La question syrienne et la France en Syrie », par Berthe Georges-Gaulis. — « Quelques réflexions sur Bossuet (A propos du tricentenaire de sa naissance) », par Charles-Gustave Amiot, — « Qu'est-ce que « L'American Legion » ? », par Raymond de Nys. — « Le Vercors », par Albert Marchon.

ABONNEMENTS : France et Colonies : un an : 75 fr. ; six mois : 40 fr.

L'abonnement d'un an payable en 2 fois sur demande, 40 fr. à la souscription et 35 fr. six mois après.

Spécimen gratuit.

PLON, 8, rue Garancière. Paris. Le numéro : 2 fr. 50.

VENTE DE CARTES POSTALES
Reproductions d'affiches illustrées

La Compagnie d'Orléans vient de rééditer les deux séries de cartes postales reproduisant certaines de ses affiches illustrées qui ont obtenu tant de succès auprès du public.

Ces cartes sont mises en vente dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 2 francs la pochette, de 10 sujets chacune :

1re Série : Les Châteaux de la Loire.

2e Série : Sites et Monuments Célèbres du Réseau d'Orléans.

Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 15 par série au Bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris (XIIIe).

J'arrêterai ma publicité

lorsque j'aurai trouvé dans chaque préfecture, sous-préfecture, canton et commune, un **Bon Agent** voulant gagner de **vingt à cent francs par jour**, selon ses heures de loisir.

« Je le prouve »

Ecrire : **Romillon**, 79, rue de Clignancourt, PARIS.

Gérants et Gérantes

sont demandés à Paris, 5 rue d'Alexandrie, par Mr. **DUTHIL**, *Vins en gros.* « Situation de 3 à 5.000 par mois ». Suivant apport. Garantie demandée. 8 à 15.000 frs. Très beau logement. Mise au courant par la maison. Très pressé.

CHEMIN de FER de PARIS à ORLEANS

Emission de Bons décennaux 7 0/0 par la Compagnie d'Orléans

La Compagnie d'Orléans tient à la disposition du public à la Caisse de la gare de Cahors des bons décennaux 7 0/0 rapportant 35 francs d'intérêts annuels nets d'impôts et remboursables à 500 francs par tirages annuels jusqu'en 1935.

Cours d'émission 505 francs avec coupon de 17 fr. 50 à détacher le 15 novembre prochain.

LIVRET-GUIDE OFFICIEL

(Edition du Service d'été 1927)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de rééditer son Livret-Guide Officiel illustré, comprenant notamment l'horaire complet des trains (*Service d'Eté 1927*).

Rappelons que ce Guide, très artistiquement présenté, contient de nombreuses photographies, ainsi que tous les renseignements indispensables aux voyages d'affaires et de tourisme.

Il est mis en vente dans les principales gares du Réseau au prix de trois francs (3 fr.) l'exemplaire.

Ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 45 pour la France et 7 fr. 20 pour l'Etranger, en mandat-carte ou timbres-poste, au service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, à Paris (13e)

ETE 1927

Relations rapides et directes de Paris-Quai d'Orsay à Barcelone, par Limoges-Toulouse-Narbonne.

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1re, 2e et 3e classes). *Enregistrement direct des Bagages. Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurant.*

Rapide. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 14 (Wagon-Lits et Voitures directes 1re et 2e classes de Paris à Port-Bou. Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux). Arrivée Barcelone 12 h. 55 (Voitures de luxe sur le parcours Espagnol) ou 15 h. 26 (en 2e et 3e classes).

Express. Départ de Paris-Quai d'Orsay 21 h. 14 (Wagon-Lits de Paris à Toulouse et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou. Wagon-Restaurant de Toulouse à Cerbère). Arrivée Barcelone 19 h. 20 (1re et 3e classes sur le parcours espagnol). Wagon-Restaurant de Port-Bou à Barcelone.

Express. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 10 h. 19 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 55 (1re et 3e classes sur le parcours espagnol). Wagon-Restaurant de Port-Bou à Barcelone.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Relation rapide
entre
PARIS-QUAI D'ORSAY et BARCELONE
par Limoges-Toulouse-Narbonne

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1re et 2e classes). — Enregistrement direct des bagages. Wagons-lits et voitures directes de 1re et 2e classes de Paris à Port-Bou et de Cerbère à Paris. Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa et de Perpignan à Toulouse.

Aller. — Paris-Quai d'Orsay départ 17 h. — Toulouse arrivée 4 h. 31. Barcelone arrivée 12 h. 01 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 15 h. 26 (en 2e et 3e classes).

Retour. —. Barcelone départ 12 h. 55 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol). Toulouse départ 23 h. 25. — Paris-Quai d'Orsay arrivée 10 h. 55.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le gérant : A. COUESLANT.

REPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DU LOT

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Secrétariat Général des P. T. T.

POSTE OMNIBUS RURALE

SERVICE POSTAL — TRANSPORTS DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX
DE MESSAGERIES (G. V. et P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

HORAIRES du CIRCUIT de FIGEAC à partir du 1er Juin 1927

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1 MATIN	HORAIRE N° 1 SOIR	LOCALITÉS	HORAIRE N° 2 MATIN	HORAIRE N° 2 SOIR
Figeac-Gare	dép. 7 h 5		Figeac-Gare	dép. 7 h 5	
Figeac-Bureau de poste	7 30	arr. 18 h 15	Figeac-Bureau de poste	7 30	arr. 18 h 15
Figeac-Gare	»	18 5	Figeac-Gare	»	18 5
Capdenac-le-Haut	7 50	17 50	Lunan	7 55	17 50
Port-de-Capdenac	8 »	17 35	Saint-Félix	8 10	17 35
Clayrou	8 15	17 20	Felzins	8 25	17 20
Cuzac	8 35	17 10	Lentillac	8 40	17 5
Lentillac	8 55	16 50	Cuzac	9 »	16 45
Felzins	9 10	16 35	Clayrou	9 10	16 25
Saint-Félix	9 25	16 20	Port-de-Capdenac	9 25	16 10
Lunan	9 40	16 5	Capdenac-le-Haut	9 40	16 »
Figeac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40	Figeac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40

Les horaires n° 1 et n° 2 seront observés alternativement. Le sens de la marche sera ainsi inversé tous les jours y compris les dimanches.

TARIF DES VOYAGEURS

Sens Figeac – Capdenac-le-Haut, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	CAPDENAC-LE-HAUT	PORT-DE-CAPDENAC	CLAYROU	CUZAC	LENTILLAC	FELZINS	St-FÉLIX	LUNAN	FIGEAC Bureau ou Gare
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	2 »	2 50	3 75	4 75	5 »	5 »	5 »	5 »	
CAPDENAC-LE-HAUT		1 »	1 75	3 »	4 »	4 75	5 »	5 »	5 »
PORT-DE-CAPDENAC			1 25	2 25	3 50	4 25	4 75	5 »	5 »
CLAYROU				1 25	2 25	3 »	3 75	5 »	5 »
CUZAC					1 25	2 »	2 50	4 »	5 »
LENTILLAC						1 »	1 50	2 75	4 25
FELZINS							1 »	2 »	3 »
SAINT-FÉLIX								1 50	2 50
LUNAN									1 »

Sens Figeac – Lunan, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LUNAN	St-FÉLIX	FELZINS	LENTILLAC	CUZAC	CLAYROU	PORT-DE-CAPDENAC	CAPDENAC-LE-HAUT	FIGEAC Bureau ou Gare
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	1 50	3 »	3 50	4 25	5 »	5 »	5 »	5 »	
LUNAN		1 50	2 »	2 75	4 »	5 »	5 »	5 »	5 »
SAINT-FÉLIX			1 »	1 50	2 50	3 75	4 75	5 »	5 »
FELZINS				1 »	2 »	3 »	4 25	4 75	5 »
LENTILLAC					1 25	2 25	3 50	4 »	5 »
CUZAC						1 25	2 25	3 »	4 75
CLAYROU							1 25	1 75	3 75
PORT-DE-CAPDENAC								1 »	2 50
CAPDENAC-LE-HAUT									2 »

Tarif des Commissions et des Messageries

0 à 3 kilogs	0 fr. 60
3 à 5 kilogs	1 fr. »
5 à 10 kilogs	1 fr. 50
10 à 25 kilogs	2 fr. 25
25 à 50 kilogs	3 fr. 50

Bicyclettes accompagnées ... 1 fr. ; en messag., suiv. poids
Voitures d'enfants accompag. 1 fr. — —

TARIF DES COLIS POSTAUX

Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

NOTA

Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs ne sont passibles d'aucune taxe s'ils peuvent être tenus sur les genoux par le voyageur. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs, sont passibles de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser vingt fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 12 francs pour les colis taxés 0 fr. 60 et 70 francs pour les colis taxés 3 fr. 50 avec l'échelle intermédiaire.

SERVICE POSTAL

Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

1° vente des figurines postales d'usage courant, des timbres-retraite et des timbres de quittance ;
2° réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation ;
3° vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies ;
4° réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur) ;
5° émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 500 francs ;
6° paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.

En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire entre le public et le bureau de Figeac pour effectuer :

1° l'expédition et la distribution des correspondances ;
2° l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 francs ;
3° le paiement des mandats ordinaires supérieurs à 500 francs et, sans limitation de somme, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-chèques ;
4° le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement ;
5° les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Epargne ainsi que les règlements et les remplacements des livrets ;
6° l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal percevra sur les déposants :

a) émission de mandats supérieurs à 500 fr.	0 fr. 10 par opération de moins de 10 fr. et 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr.
b) paiement de mandats supérieurs à 500 fr.	
c) versements et remboursements à la C.N.E.	
d) Règlement et remplacement des livrets...	0 fr. 10 par livret.
e) Expédition des télégrammes	0 fr. 20 par télégramme.

COMMISSIONS

La poste omnibus rurale assurera entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui seront confiées par le public. C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que l'Administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison étroite entre les agglomérations rurales et la ville de Figeac et par cela même de rendre service aux usagers dans toute la mesure du possible.

A titre d'exemple, la poste omnibus rurale se chargera des commandes à faire chez n'importe quel commerçant qui lui sera nommément désigné (boulanger, boucher, épicier, mercier, etc., etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

Dans le même ordre d'idées, les habitants des localités comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 35

BONHEUR CONQUIS

PAR

Charles FOLEY

XXI

LUEURS D'ESPÉRANCE

Puis elle l'entraîna devant le souper dressé. Heureux, ne sentant plus la fatigue du voyage, il s'attarda à causer. Il conta l'audition dans ses menus détails. Elle avait eu le succès désirable. Le rôle de *Rahab*, soprane dramatique, avait paru superbe. D'autres passages avaient charmé. On trouvait des longueurs dans les deux premiers actes, mais le trio et le final du dernier avaient produit un irrésistible effet. Baldavin était décidé à monter *Jéricho*, à mettre à l'étude, puis en répétition le plus tôt possible. Jacques ferait les coupures immédiatement.

Geneviève écoutait le compositeur. Sous l'émotion fébrile de son succès, le visage illuminé, le regard inspiré, il était vraiment beau. Il parlait avec fougue et Mme de Syme se sentait gagnée à sa fièvre. Jamais elle n'aurait imaginé que le récit d'une ovation faite à son mari pût lui causer tant de joie. Puis elle eut un élan de gratitude :

— Au milieu de ce triomphe, vous avez songé à moi, au retour à l'heure promise !

— Comment n'aurais-je pas songé à vous, Geneviève ? Lorsque j'ai joué le trio et le final, — morceau capital de ma partition — pouvais-je oublier que c'était à ce piano, près de vous, que je les avais conçus ? C'est ma plus puissante inspiration et je vous la dois entièrement.

— Rejouez-la-moi, Jacques.

Il était si plein de son œuvre qu'il s'assit au piano et joua ce qu'elle voulut. Ils restèrent ainsi une partie de la nuit, assis l'un près de l'autre, ne se rassasiant pas d'émotion, n'épuisant pas cette puissance d'exaltation qui les transportait dans un monde enchanté... La jeune femme remonta dans sa chambre au bras de son mari.

XXII

LE DANGER REPARAÎT

Coupures et raccords terminés, le compositeur repartit pour Paris. Aussitôt les répétitions commencèrent et obligèrent Jacques à des déplacements quotidiens.

Geneviève eût volontiers quitté Syme, mais le musicien se plaisait dans sa vieille demeure. Il y retrouvait chaque soir, au retour, un repos si favorable aux nouvelles entreprises que Geneviève n'osait parler d'une installation provisoire ailleurs. Elle avait d'abord craint la fatigue, mais il assurait que l'air vif et le silence de Syme le délassaient de l'énervement des répétitions. Elle s'accommoda donc d'une résolution nécessaire à la santé de M. de Syme et à l'équilibre de leur budget. Cependant les journées lui paraissaient longues dans sa solitude. Quand, le matin, en embrassant son mari elle pensait qu'il ne reviendrait qu'à la nuit et qu'il en serait ainsi jusqu'à la première de *Jéricho*, ses appréhensions renaissaient en dépit de sa raison.

Dès la semaine suivante, une contrariété embruma le front du jeune homme.

Après l'audition au piano, Baldavin avait distribué les rôles de façon satisfaisante, à l'exception du fort soprane, la Moabite *Rahab*, rôle pour lequel nulle chanteuse faisant partie de la troupe du Lyrique n'avait assez de force et assez de tragique. Voulant le succès, le directeur comprenait la nécessité de s'assurer le concours d'une étoile ; mais, par contre, ayant perdu beaucoup d'argent avec les ouvrages précédents, il se refusait à grever son budget de cachets exorbitants. Il entra en pourparlers avec la Strauss, mais ces pourparlers n'aboutirent point. Jacques de Syme était peu connu. La chanteuse ne voulait risquer sa grande réputation, dans le début d'un jeune, qu'en échange d'un prix excessif. Auprès d'étoiles de grandeur moindre, les propositions de Baldavin, les visites de M. de Syme n'eurent pas plus de succès.

Un jour, vers cinq heures, après un dernier entretien avec Baldavin, le compositeur sortit préoccupé du cabinet directorial. Personne n'avait plus foi en *Jéricho*. Impresario et auteur s'énervaient, perdaient courage. Baldavin s'était montré cassant cet après-midi-là. Pour comble de tracas, la recette baissait chaque soir, prouvant l'urgence d'un changement d'affiche.

Jacques, très soucieux, descendait l'escalier de l'administration, mal éclairé, fort étroit, et il posait le pied sur la dernière marche quand une femme le croisa, élégante, enfouie dans sa pelisse et le visage voilé. Elle passa sans laisser échapper un geste ou une exclamation prouvant qu'elle eût reconnu le jeune homme ; mais lui, rien qu'au sursaut de son cœur au moment où elle l'effleura de sa jupe, se dit : « C'est Lydia Bordakhof. »

Cette rencontre le troubla. Elle montait chez le directeur. Qu'allait-elle y faire ? Il avait peur de le deviner, aussi traita-t-il ses pressentiments de chimères. Ne pouvait-elle venir pour demander une loge ou recommander une amie? Il n'y avait là rien d'extraordinaire ; c'était un hasard qui aurait pu se produire plus tôt et plus souvent, car, même après son mariage, Mme Bordakhof avait gardé quelques relations dans le monde des théâtres. Ces beaux raisonnements ne le rassuraient pas. Il avait été repris, non de l'instinctif malaise d'autrefois, mais d'un malaise conscient. Cette femme était devenue pour lui l'incarnation de la malchance.

Soit que, durant le voyage, il fût parvenu à considérer cette circonstance comme fortuite et sans conséquence ; soit qu'il craignît, en prononçant un nom détesté, de réveiller en Geneviève des soupçons dont l'apaisement graduel lui faisait un bonheur plus doux, il ne parla pas de l'incident à sa femme.

XXIII

UNE HABILE COMÉDIENNE

Lydia aussi avait été surprise de se trouver brusquement en face de Jacques. Plus maîtresse d'elle, elle n'en avait rien laissé paraître. En dépit de son aplomb, elle n'avait osé aborder le compositeur, redoutant un accueil qui pouvait rendre tout rapprochement impossible dans la suite. Elle avait feint de ne pas le reconnaître.

Pendant les mois de voyage, le souvenir de la nuit de Mesles, le revolver braqué sur elle, avait entretenu sa rancune.

Par les aveux tardifs de Michel et, de retour à Paris, par les bavardages du docteur et les propos moindains, elle avait appris le mariage de Jacques. Ni la conviction qu'elle était démasquée, ni ce qu'il y avait d'infranchissable dans l'union de l'homme qu'elle aimait avec la femme qu'elle détestait, ne l'arrêtaient dans son projet. La jalousie de son mari n'était qu'un excitant. Son désir contrarié s'avivait aux difficultés ; le dépit, l'orgueil, l'esprit de vengeance étaient maintenant si bien mêlés à son idée fixe qu'elle revenait avec l'indomptable volonté d'être la maîtresse de Jacques. Le jour où elle le tiendrait dans ses bras, la jouissance tant attendue, tant désirée, serait décuplée par le plaisir d'outrager à la fois et Michel et Geneviève. Le jour où elle triompherait, au risque d'être dénoncée, il fallait, pour que sa victoire fut complète, que Mme de Syme le sût. Elle se chargerait de le lui apprendre.

Contre les obstacles et les retards que créait son mari, elle ne s'insurgeait pas ; mais, sous les caresses prodiguées au maître et seigneur, ses rancunes couvaient. Elle avait si bien joué sa comédie d'épouse heureuse que Michel s'était relâché de sa surveillance et l'avait ramenée à Paris. Jacques marié, le colon croyait d'autant moins au danger que ses soupçons étaient restés sans preuves.

En attendant le départ pour le Sénégal, — départ qui devait être prochain — M. et Mme Bordakhof s'étaient donc réinstallés à la porte du Bois, en leur petit hôtel d'Auteuil.

(*A suivre*)